

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	02/12/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	16/12/2025

OBJET :

Autorisation budgétaire spéciale - Budget Général et Budgets Annexes

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Béatrice CRUZ , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Franck LAGIER procuration à M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise DUSSERRE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Absent(s) :

Mme Sylvie LABBÉ, M. Benjamin CORTESE, M. Cédryc AUGUSTE, M. Alexandre MOUGIN, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gérald BORDIGA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2026 ne sera présenté que courant janvier 2026, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2026 lors de son adoption.

BUDGET GÉNÉRAL

M57	BUDGET VOTE 2025	AUTORISATION 2026
Chapitre 20	76 450.00 €	2 000.00 €
2031 - Frais d'études	67 550.00 €	0.00 €
2033 - Frais d'insertion	8 316.00 €	2 000.00 €
2051 - Concessions, droits, similaires	584.00 €	0.00 €
Chapitre 204	472 130.56 €	85 000.00 €
2041412 - Subv. d'équip. versées aux communes	347 130.56 €	85 000.00 €
20422 - Subv privé bien mobilier matériel	125 000.00 €	0.00 €
Chapitre 21	3 622 791.15 €	80 000.00 €
2115 – Acquisition de terrains	3 100 000.00 €	0.00 €
2152 - Installations de voirie	3 034.00 €	0.00 €
21828 - Matériel de transport	99 106.38 €	20 000.00 €
21838 - Matériel informatique	6 120.06 €	0.00 €
21848 - Autres matériels de bureau	1 573.94 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	412 956.77 €	60 000.00 €
Chapitre 23	312 120.80 €	50 000.00 €
2313 - Construction	263 120.80 €	50 000.00 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	49 000.00 €	0.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	BUDGET VOTE 2025	AUTORISATION 2026
Chapitre 20	28 680.00 €	0.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

2031 - Frais d'études	26 000.00 €	0.00 €
2033 - Frais d'insertion	2 680.00 €	0.00 €
Chapitre 21	142 747.00 €	26 000.00 €
2154 - Matériel industriel	98 000.00 €	20 000.00 €
21562 - Installations service d'assainissement	22 000.00 €	5 000.00 €
2182 – Matériel de transport	15 000.00 €	0.00 €
2183 - Matériel informatique	2 500.00 €	0.00 €
2184 Mobilier	500.00 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 747.00 €	1 000.00 €
Chapitre 23	1 405 030.00 €	60 000.00 €
2313 - Immobilisations en cours constructions	854 830.00 €	0.00 €
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	550 200.00 €	60 000.00 €

BUDGET EAU

	BUDGET VOTE 2025	AUTORISATION 2026
Chapitre 20	20 500.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	20 000.00 €	0.00 €
2033 - Frais d'insertion	500.00 €	0.00 €
Chapitre 21	60 000.00 €	4 000.00 €
2154 - Matériel industriel	50 000.00 €	4 000.00 €
Chapitre 23	1 544 236.00 €	20 000.00 €
2313 - Immobilisations en cours constructions	10 000.00 €	0.00 €
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 534 236.00 €	20 000.00 €

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

	BUDGET VOTE 2025	AUTORISATION 2026
Chapitre 20	1 188.00 €	0.00 €
2033 - Frais d'insertion	1 188.00 €	0.00 €
Chapitre 21	511 057.54 €	8 000.00 €
2153 – Installation à caractère spécial	13 260.00 €	3 000.00 €
2182 - Matériel de transport	457 990.54 €	0.00 €
2183 - Matériel informatique	600.00 €	0.00 €
2184 - Mobilier	600.00 €	0.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	38 607.00 €	5 000.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Chapitre 23	0.00 €	0.00 €
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €

Décision:

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 26 novembre 2025 :

- **Article 1** : D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,
- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2026.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

Le Président

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Gérald BORDIGA

Transmis en Préfecture le : **11 DEC 2025**
Affiché ou publié le : **11 DEC 2025**

